

COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 25.09.17 - N°23 / 2017

Présidence	Beatrix Guillet
Secrétaire	Martine Duc
Responsable administrative	Brigitte Eltschinger
Lieu	Salle polyvalente
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	21:35
Scrutateurs	M. José Codourey M. Laurent Monneron
Présence	38 citoyennes et citoyens
Excusés	M. Olivier Telley, membre de la commission financière M. Gilles Aubonney Mmes Clotilde et Marie-Reine Liogier de Serey, jeunes nouvelles citoyennes M. Samuel Riedi, jeune nouveau citoyen
Invités	M. Frédéric Monney du bureau RWB Fribourg SA, sans droit de vote M. Joseph Borcard, juriste, sans droit de vote

L'Assemblée a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle No 36 du 8 septembre 2017, un affichage aux piliers publics, une publication sur le site internet de la commune et une circulaire tous ménages insérée dans l'information communale 2/2017.

L'article 12 de la LCo est donc respecté. L'assemblée est présidée par Madame la syndique, Beatrix Guillet.

Aucun(e) citoyen(ne) n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, la Présidente déclare que l'Assemblée peut délibérer valablement.

L'Assemblée est enregistrée et l'enregistrement sera supprimé une fois le procès-verbal approuvé selon les dispositions de l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

La Présidente souhaite la bienvenue à cette Assemblée entre saisons. En effet, au vu des nombreux objets à soumettre aux citoyen(ne)s, le conseil communal a préféré réaliser deux assemblées afin d'en limiter la durée.

La Présidente demande si, parmi les personnes présentes, hormis M. Monney du bureau RWB Fribourg SA et M. Joseph Borcard, juriste, quelqu'un n'est pas citoyen actif et n'a pas le droit de vote.

La parole n'est pas demandée.

MM. José Codourey et Laurent Monneron sont nommés scrutateurs. Le total des voix est de 38 et la majorité absolue est de 20 voix.

23.1. Ordre du jour

La Présidente demande à l'Assemblée si des remarques sont à formuler sur l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, elle demande à l'Assemblée d'approuver l'ordre du jour.

L'Assemblée approuve l'ordre du jour à l'unanimité.

23.2. Point 1 - Promotion de nouveaux citoyens

La Présidente fait part, comme de coutume, que les jeunes nouveaux citoyens ont été invités à participer à leur première Assemblée communale. Elle remercie **Mme Lucie Ménétrey**, **MM. Damien Chardonnens**, **Maxime Vuarnoz** et **Samuel Riedi**, jeunes nouveaux citoyen(ne)s, de leur présence et les prie de se lever. Ils sont accueillis par de chaleureux applaudissements par l'Assemblée. **La Présidente** espère que ce sera une bonne expérience pour eux.

23.3. Procès-verbaux

Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 22.05.2017

La Présidente informe que le procès-verbal de l'Assemblée communale n'est plus inséré dans l'information communale. Par contre, il figure sur le site internet et qu'il est transmis aux citoyen(ne)s sur demande auprès de l'administration.

La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve le procès-verbal par 37 oui et 1 abstention.

23.4. Conseil communal

Point 3 - Programme de législature

Information

La Présidente informe que l'élaboration du programme de législature prend du temps. En effet, avec cinq nouveaux membres au conseil communal, la priorité était l'introduction des nouveaux membres et la gestion des affaires courantes. La première séance de travail a eu lieu à la fin du mois de janvier 2017. Le programme élaboré s'inscrit dans la continuité des objectifs émis par l'ancienne législature. Les contraintes de l'environnement et la réalité financière de la commune font que, dans beaucoup de domaines, le conseil communal n'a que très peu de marge de manœuvre. En l'état, le

programme de législature n'a pas encore été ficelé dans son ensemble mais il est en phase finale et il pourra être publié d'ici début 2018.

Elle énumère les "forces" et les "faiblesses" relevées dans le constat qu'a fait le conseil communal :

Les forces :

- l'évolution démographique de la commune est conséquente. La commune compte actuellement 2013 habitants. Depuis 2011, le village de Lentigny a connu une augmentation de sa population de plus de 13 %, le village de Lovens de 20 % et celui d'Onnens de 7 %;
- la vie associative de la commune est bien développée. Tout un chacun peut y trouver une occupation dans la région. La situation géographique offre une certaine tranquillité, de l'espace pour la pratique d'activités en plein air sans aménagements particuliers;
- **La Présidente** tient à relever que la population a un certain dynamisme et fait part de bienveillance. Lors des Assemblées communales, l'esprit des citoyen(ne)s est constructif.

Les faiblesses :

- le manque d'attractivité fiscale;
- le manque de possibilité de développement économique;
- un grand réseau routier de plus de 25 km à entretenir ainsi qu'un portefeuille immobilier important;
- la taille de la commune est critique, les membres de l'exécutif fournissent un grand travail opérationnel et n'ont pas suffisamment le temps de se concentrer sur la stratégie.

Le conseil communal s'est fixé, comme priorité, la valorisation du patrimoine qui compte un grand réseau routier ainsi que de nombreux bâtiments. Afin de répondre au mieux aux besoins des habitants et de maintenir une bonne qualité de vie, il est nécessaire d'étudier le développement. Comme exemple, elle cite la réalisation de chemins piétonniers, certains en liaison avec les autres communes sont étudiés. Aussi, l'étude d'une nouvelle crèche est en cours. La nouvelle loi scolaire va amener certains changements pour les écoles. L'exécutif tient à renforcer l'identité de La Brillaz tout en restant ouvert aux collaborations en vue d'une éventuelle fusion à plus grande échelle.

La Présidente relève que l'exécutif n'a pas attendu d'avoir le papier pour être actif, il s'est donné pour objectif de terminer tous les investissements en cours (deux vous seront présentés ce soir) afin de démarrer avec les nouveaux projets.

23.5. Planification financière

Point 3 - Planification financière, information

La Présidente passe la parole à **Claude Mettraux** qui a élaboré la planification financière.

Claude Mettraux, vice-syndic, présente la planification financière pour 2018-2022. Il informe que, selon la loi sur les communes, contrairement aux comptes de fonctionnement et d'investissements, l'Assemblée communale ne doit pas approuver le

plan financier présenté par le conseil communal mais en prendre acte uniquement. De ce fait, il n'y aura pas de vote sur la planification financière.

Il précise que pour les collectivités publiques la planification financière est un moyen privilégié de tenir compte de leurs objectifs stratégiques. C'est un outil de travail qui permet de remettre graduellement la structure des dépenses et des recettes à jour, ainsi la situation à moyen terme y est constamment reflétée. La planification financière renseigne l'autorité communale sur sa capacité à investir.

Claude Mettraux présente les investissements jugés absolument indispensables par le conseil communal pour les cinq années à venir. Ils représentent un montant de CHF 9'905'000.00. Les charges qui en découlent, c'est-à-dire les intérêts liés aux emprunts ainsi que leur amortissement qui est obligatoire en référence à la loi sur les communes, s'élèvent à CHF 604'950.00. Le détail de ses charges figure sur le site internet de la commune. Il relève que, pour 2022, un déficit prévisible de CHF 433'790.00 est annoncé.

La loi sur les communes, art. 87, alinéa 3, stipule que, lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5 %, la commune doit hausser les taux de ses impôts. Le déficit prévisible de CHF 433'790.00 représente un taux de 3.99 %, ce qui démontre que les finances communales sont saines.

En conclusion, il fait part d'un article de M. Gérald Mutrux paru dans la Liberté du 21.06.2017 qui dit que "La planification financière est une technique mais aussi un art".

La planification financière ne suscite aucune question.

Par contre **M. Dominique Baudois** demande, par rapport aux faiblesses présentées au point précédent, quelles seraient les actions, sans entrer dans les détails, qui pourraient être envisagées pour faire venir d'autres types de revenus dans la commune. **La Présidente** allègue que, avec la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire, la marge de manœuvre est très faible. Elle passe la parole à **Roland Kalberer**, conseiller communal en charge du dicastère des constructions. Ce dernier informe qu'une zone artisanale est envisageable en cas de possible moratoire qui touche les zones à bâtir pour les prochaines années. Par la suite, cela dépendra de l'orientation que la commune souhaite, c'est-à-dire est-ce que La Brillaz veut ressembler, par exemple à la commune de Chénens ou à celle de Givisiez. Les pistes pour soutenir le développement sont à étudier. **La Présidente** précise qu'actuellement le plan cantonal directeur est en élaboration. **Roland Kalberer** fait savoir que l'ancien plan cantonal directeur faisait mention de pôles prioritaires et de pôles secondaires déterminés en fonction des principaux axes de communication. Il est d'avis que la commune de La Brillaz ne va pas faire partie des pôles prioritaires.

La Présidente informe que la commission financière a pris connaissance du plan financier et qu'elle désire qu'il soit régulièrement mis à jour.

23.6. Point 5 - Budget des investissements 2017

Modification

M. Dominique Baudois donne lecture du rapport de la commission financière.

"Préambule

Les membres de la Commission financière ont pris connaissance et analysé les dossiers reçus. Ils se sont réunis à 2 reprises pour examiner ces documents.

Elle a également pris connaissance de la planification financière 2018 – 2022 lors d'une séance commune avec le Conseil communal le 23 août 2017.

Lors de cette séance, il a largement été débattu de la nécessité d'établir des études préliminaires pour les projets à venir. Si la Commission financière soutient ce principe, elle est d'avis que celui-ci ne doit être utilisé que pour les projets d'envergure et d'une certaine complexité.

La Commission relève avec satisfaction que le vœu du Conseil communal de clôturer le maximum d'investissements jusqu'à fin 2017 est sur la bonne voie. En effet, deux décomptes finaux et deux demandes de crédit complémentaire sont présentés à cette assemblée.

En préambule à son rapport concernant les modifications du budget d'investissements 2017, la Commission informe l'Assemblée qu'elle a examiné les décomptes finaux de deux investissements dont les dépenses ont été inférieures aux budgets votés, à savoir :

Aménagement routier : carrefour de la nouvelle école Lentigny

Crédit accepté CHF 125'000.00.

Montant net utilisé CHF 117'047.90

Montant inférieur au budget consenti CHF 7'952.10

Aménagements extérieurs : école Caméléon

Crédit accepté CHF 320'000.00.

Montant net utilisé CHF 304'697.90

Montant inférieur au budget consenti CHF 15'302.10

Elle relève la qualité du suivi technique et financier effectué par le Conseil communal".

23.6.1. Installations de tir, ciblerie et stand

Point 5.1 - Assainissement de la butte et du stand de tir de Lentigny

Dépassement de crédit

En préambule, **Claude Mettraux**, vice-syndic, explique que lors de la réalisation des travaux d'assainissement de la butte de tir de Lentigny, il n'était pas encore en fonction. La demande de crédit complémentaire, soumise ce jour à l'Assemblée communale, a été établie sur la base du dossier mis à sa disposition.

Il fait part de l'historique suivant :

La demande de crédit de CHF 182'836.00 a été soumise et acceptée par l'Assemblée communale du 22.05.2013. Après déduction des subventions fédérales, cantonales et la participation de la commune de Corserey, le montant à charge de la commune de La Brillaz était de CHF 45'416.00.

En date du 19.09.2014, le bureau RWB Fribourg SA avait annoncé un important dépassement financier dû au fait que l'ensemble des terres avaient dû être mélangées car elles étaient toutes fortement contaminées. Il n'était pas envisageable de laisser ces terres sur le site. Lors de l'étude, il n'avait pas été possible de diviser l'évacuation.

Après enquête, il ressort que, lors de la construction de l'ancien stand démolie, cette butte a été déplacée d'un premier site à un autre. Ce remodelage serait survenu suite à la modification de l'axe de tir (période inconnue). Cette butte a été utilisée par deux stands de tirs ce qui explique le volume et la forte contamination des terres.

Le coût final de l'assainissement de la butte de tirs s'élève à CHF 291'673.00. Après déduction de la subvention fédérale (CHF 113'937.00), la subvention cantonale

(CHF 73'926.00) et la participation de la commune de Corserey (CHF 34'603.35), le montant à la charge de la commune est de CHF 69'206.65. Le financement du dépassement de crédit est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par prélèvement sur la réserve d'investissement.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter le complément d'investissement de CHF 23'790.65 pour l'assainissement de la butte et du stand de tir de Lentigny.

M. Henri Brasey demande sur quelle base avait été établi le devis datant de 2013, si des sondages avaient été effectués et s'il avait été possible de détecter la problématique du volume et de la contamination des terres.

M. Frédéric Monney du bureau RWB Fribourg SA informe que l'étude avait été effectuée par un autre bureau. Ce dernier n'avait pas de connaissance dans le domaine, par contre des sondages avaient été faits. Il précise que cela n'aurait pas été possible de se douter de la chose. **M. Olivier Mettraux**, ancien conseiller communal, relate que la commune a eu la chance d'avoir pu bénéficier d'environ CHF 180'000.00 de subventions. A l'époque le montant alloué était calculé en fonction du volume des terres évacuées, tandis que maintenant la somme de la subvention est de CHF 13'000.00 par cible.

M. Bertrand Morel demande si la participation de la commune de Corserey a été adaptée au vu de ce surcoût. **La Présidente** répond par l'affirmative et que la transaction n'a pas été simple.

M. Marcel Lauper demande quelle a été la clé de répartition des coûts. **M. Olivier Mettraux**, ancien conseiller communal, répond que le partage s'est fait par rapport aux nombres d'habitants des communes. Il n'a pas été possible de répartir en fonction du nombre de tireurs car aucun document n'a été trouvé. **La Présidente** remercie **M. Olivier Mettraux** pour ses précisions.

23.6.1.1. Point 5.1.1 - Rapport de la commission financière

M. Dominique Baudois, président de la commission financière donne lecture de la suite de leur rapport.

*"En ce qui concerne le crédit supplémentaire demandé, les explications reçues mentionnant un déplacement de la ligne de tir, méconnu lors de la demande de crédit, est à l'origine de ce dépassement de **CHF 23'790.65** à charge de la commune après versements des subventions fédérales et cantonales et de la participation de la commune de Corserey.*

*Le crédit supplémentaire de **CHF 23'790.65** est financé par les liquidités de la commune et amorti par un prélèvement sur les réserves. Il en résulte, mis à part l'utilisation des liquidités communales, aucune charge financière pour les prochaines années.*

Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif pour ce crédit complémentaire."

23.6.1.2. Point 5.1.2 - Vote du crédit y relatif

La Présidente remercie **M. Dominique Baudois** et propose de passer au vote.

La demande de crédit complémentaire est acceptée par 37 voix et 1 abstention.

23.6.2. Routes secteur Onnens

Point 5.2 - Porte d'entrée d'Onnens

Dépassement de crédit

La Présidente informe que c'est elle-même, en date du 07.09.2011, qui a présenté le projet de l'aménagement de la porte d'entrée d'Onnens. Il faisait partie d'un ensemble de projets routiers. Il s'agissait simplement d'assainir les chaussées, ce n'était pas un aménagement routier complet. Elle précise, qu'à l'époque, le conseil communal faisait l'objet de reproches par rapport au nombre de crédits d'étude qui ne débouchait pas sur des travaux. De ce fait et dans le contexte de 2011, le conseil communal n'avait pas jugé nécessaire de passer un crédit d'étude. Le projet a été élaboré en collaboration avec M. Ackermann, ingénieur auprès du bureau RWB Fribourg SA et le crédit demandé a été basé sur des prix standards. Le projet a ensuite subi plusieurs remaniements liés aux exigences de la part des services cantonaux. Le dépassement de crédit a été annoncé dès que le conseil communal en a eu connaissance et ce à plusieurs reprises. Ce dépassement est lié à des travaux exécutés et non à des frais de procédure. **La Présidente** se réfère à l'argumentaire publié dans l'information communale. Elle précise que les mesures ont été prises afin de ne plus rencontrer ce genre de situation, c'est-à-dire qu'à chaque projet d'envergure, une demande de crédit d'étude est présentée à l'Assemblée communale.

Afin de clore ce dossier, **La Présidente** propose à l'Assemblée communale d'approuver le complément d'investissement de CHF 174'473.70.

M. Henri Brasey demande si le bureau d'ingénieurs a une certaine responsabilité et s'il a touché des honoraires sur ce surcoût des travaux. **La Présidente** précise que le bureau RWB Fribourg SA n'a pas touché d'honoraires supplémentaires. L'offre d'honoraires dudit bureau faisait mention d'un montant plafond. Le montant de leur facture a été supérieure de CHF 2'200.00 et ce en raison de travaux liés à l'établissement de conventions avec les riverains. Ces derniers n'étaient pas compris dans l'offre de base.

M. Frédéric Monney, du bureau RWB Fribourg SA, informe qu'il n'est pas possible de maîtriser la géologie du terrain. Il se base sur le fait qu'il doit exister un minimum de fondation sous la chaussée. **M. Monney** précise qu'aucun coffre n'avait été réalisé, le revêtement a simplement été posé sur un chemin. Maintenant ces travaux assurent une longévité de la route pour les cinquante ans à venir.

M. Henri Brasey remercie le bureau RWB Fribourg SA pour avoir été correct et de ne pas avoir demandé de supplément d'honoraires.

M. Pierre-Benoît Yerly a fait le calcul et il arrive à un chiffre de CHF 175'473.70 et non CHF 174'473.70.

M. Dominique Baudois relève que lui aussi arrive à CHF 175'473.70.

La Présidente prie l'Assemblée de l'excuser pour l'erreur de frappe qui s'est glissée dans l'information communale.

Elle propose à l'Assemblée communale d'approuver le dépassement de crédit de CHF 175'473.70 qui est financé par la trésorerie communale.

23.6.2.1. Point 5.2.1 - Rapport de la commission financière

M. Dominique Baudois donne lecture du rapport de la commission financière.

*"Selon les explications reçues, l'important dépassement de **CHF 175'473'70**, soit **28.21%** de l'investissement approuvé par l'Assemblée communale du 7 septembre 2011 est dû à de nombreux facteurs. En effet, plusieurs remaniements liés aux exigences des services cantonaux, l'absence presque totale du coffre de la route, l'augmentation du diamètre de la conduite d'eau potable, le remplacement des bordures granit, la pose du tapis et marquage en deux opérations ainsi que les emprises liées à la modification du projet suite aux impératifs des services de l'Etat expliquent ce surcoût.*

La commission relève les mesures organisationnelles prises par le Conseil communal de budgéter les futurs investissements importants et complexes par la voie du crédit d'étude.

*Le crédit supplémentaire de **CHF 175'473'70** est financé par les liquidités de la commune et amorti par un prélèvement sur les réserves. Il en résulte, mis à part l'utilisation des liquidités communales, aucune charge financière pour les prochaines années.*

Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif pour ce crédit complémentaire".

M. Henri Brasey désire connaître la différence entre les bordures de type RB 15 et RB 20 et, sur Lovens, quel genre de bordures a été posé. **M. Frédéric Monney** informe que la commune de Bulle a rencontré des problèmes de décollement de bordures RB 15 qui étaient collées sur du béton armé. Afin d'éviter le même désagrément, il a été décidé d'ancrer dans le sol des bordures granit RB 20, c'est-à-dire qui ont 20 cm de hauteur, aux emplacements sollicités à l'accélération et au freinage des véhicules et ce dans les courbes de Corjolens. Sur la route de Lovens, ce sont des bordures standard qui ont été posées.

23.6.2.2. 5.2.2 - Vote du crédit y relatif

La Présidente remercie **M. Dominique Baudois** et propose de passer au vote.

Le dépassement de crédit est approuvé par 36 voix et 2 abstentions.

23.6.3. Bâtiment administratif Lentigny

Point 5.3 - Administration communale, transformation des bureaux

Thomas Chappuis, conseiller communal, présente le projet de l'aménagement des bureaux de l'administration. Les buts sont d'améliorer les conditions de travail des conseillers communaux (actuellement ils rencontrent des problèmes de confidentialité) et de réunir le personnel administratif sur le même étage. L'emplacement actuel pour l'accueil des citoyen(ne)s convient très bien et restera au même endroit.

Plans à l'appui, **Thomas Chappuis**, explique que le mobilier qui est en jaune fera l'objet d'un achat, le mobilier en vert est existant et il change d'emplacement. En couleur beige ce sont les meubles existants qui restent à leur place actuelle.

Au premier étage, un bureau actuellement occupé par une employée sera transformé en une salle de réunion. L'actuelle salle du conseil communal qui était également utilisée comme local de pause du personnel administratif sera transformée en un bureau avec trois places de travail et une table réglable qui servira d'emplacement pour la pause.

Au rez-de-chaussée, l'actuel bureau d'une employée de l'administration sera transformé en une salle pour le conseil communal dans laquelle il sera créé deux places de travail avec également deux tables réglables en hauteur. Il est prévu l'achat d'un grand écran (grosse télévision) dont le prix est conséquent, entre CHF 7'000.00 et 7'500.00. Par

contre il offrira une excellente qualité d'image, un écran interactif qui permettra à chaque conseiller d'être plus efficace et de prendre en mains la présentation de leurs dossiers.

Thomas Chappuis précise que le financement proviendra de la trésorerie communale et qu'il sera amorti par un prélèvement sur la réserve.

M. Gianmarco Mariotti demande combien est-ce qu'il est prévu d'achat informatique par poste de travail. **Thomas Chappuis** répond qu'il a été compté CHF 1'500.00 pour un écran de télévision pour la salle de réunion, CHF 6'000.00 pour trois ordinateurs et CHF 7'500.00 pour un grand écran tactile. Il précise que, dans le montant de CHF 16'060.00 prévu pour l'informatique, l'achat d'un scanner avec la reconnaissance de texte est compris. C'est un appareil qui va faciliter les recherches de documents.

23.6.3.1. Point 5.3.1 - Rapport de la commission financière

Madame Sophie Galliath-Melzer, membre de la commission financière, donne lecture du rapport.

"Cet investissement est basé sur un devis estimatif du Conseil communal sur la base d'offres des différents prestataires.

Cette transformation améliorera les conditions de travail des employés administratifs et permettra aux conseillers de travailler et de tenir des réunions dans le respect de la discrétion. A ce jour, ces conditions ne sont pas respectées.

*Cet investissement de **CHF 50'000.00** sera financé par la trésorerie communale et sera amorti par un prélèvement sur les réserves. Il en résulte, mis à part l'utilisation des liquidités communales, aucune charge financière pour les prochaines années.*

Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement."

23.6.3.2. 5.3.2 - Vote du crédit y relatif

La Présidente propose de passer au vote.

L'Assemblée communale accepte par 30 voix et 8 abstentions.

23.6.4. Routes secteur Lovens

Point 5.4 - Route du Chêne-Centre du village de Lovens

Vote du crédit d'étude

Daniel Terrapon, conseiller communal, présente le projet d'étude pour la réfection de la Route du Chêne - Centre du village de Lovens.

Comme annoncé précédemment, la population de la commune de Lovens a subi une augmentation de plus de 20 %, ceci sans tenir compte des futurs projets tels que, entre autre, le projet de la parcelle 93a qui prévoit la construction de plusieurs immeubles. Le réseau routier actuel était fonctionnel dans les années 1980 à 2010. Le projet prévoit l'étude de deux tronçons, soit depuis le chêne (tout en bas) jusqu'à la croisée vers l'habitation "Yerly" ainsi que la route de La Buchille jusqu'au centre du village (première habitation depuis Onnens). Il est nécessaire de sécuriser les déplacements des enfants, Lovens étant également le village avec la plus forte densité d'enfants. Sur le premier tronçon la chaussée aura 5.50 m. de largeur et 5.00 m sur le deuxième tronçon. Des mesures spécifiques afin de modérer la vitesse des véhicules seront étudiées. La totalité des réseaux souterrains devront être adaptés, c'est-à-dire le raccordement des eaux de surface, la mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux, le remplacement de la

conduite d'eau potable ainsi que la reprise des raccordements privés en eau potable. Ce projet aura un coût se situant aux environs de CHF 3'300'000.00.

Les travaux d'étude comprenant toutes les démarches jusqu'à la mise à l'enquête sont devisés à CHF 112'000.00.

M. Gianmarco Mariotti demande s'il est prévu des trottoirs. **Daniel Terrapon** répond qu'il y en aura un que sur un seul côté de la route.

M. Bertrand Morel désire savoir si la phase de réalisation est prévue une fois le projet de la parcelle 93a réalisé. **Daniel Terrapon** informe que les travaux ne seront pas réalisés en même temps, que l'objectif est d'attendre que le gros œuvre de la parcelle 93a soit lancé et une coordination sera nécessaire afin que ce soit faisable.

M. François Magnette est interpellé par le fait que s'il y a un trottoir tout au long de la route, la largeur restante pour le trafic ne sera plus que de 4.00 m. Le croisement d'un bus et d'un convoi agricole ne pourra pas se faire sans empiéter sur le trottoir. **Daniel Terrapon** informe qu'il sera nécessaire que les véhicules et les piétons cohabitent, fassent attention les uns aux autres et que des zones à 30 km/heure sont étudiées en parallèle. **M. Gianmarco Mariotti** est d'avis que si une zone 30 km/h est instaurée, les véhicules feront du 50 km/h. **Daniel Terrapon** allègue que le 30 km/heure ne devra pas être dépassé. Comme toute autre limitation de vitesse, elle devra être respectée. **M. Frédéric Monney** précise que la mise en place de dos d'ânes n'est pas une bonne solution à cause du bruit qui en découle (accélération et freinage des véhicules). **M. Mariotti** dit qu'actuellement les automobilistes vont vite à la Route du Chêne et demande s'il ne serait pas judicieux d'élargir la chaussée. **M. Frédéric Monney** affirme, qu'en élargissant la chaussée, le confort des automobilistes sera améliorée et ils rouleront encore plus vite. La meilleure solution est de réduire la distance de croisement.

M. Frédéric Marilley demande si l'étude sera mise au concours afin de faire valoir le jeu de la concurrence ou si elle est déjà attribuée. **Daniel Terrapon** répond qu'aucun mandat n'a été attribué. Par contre, afin d'avoir une certaine continuité, les travaux seront adjugés au bureau RWB Fribourg SA. Désigner un autre bureau d'ingénieurs juste parce qu'il est meilleur marché ne servirait pas à grand-chose car le bureau RWB Fribourg SA connaît parfaitement la situation de la commune de La Brillaz et qu'un certain travail a déjà été réalisé par ce dernier pour fournir le montant du crédit d'étude. **M. Henri Brasey** est d'avis que pour un marché se situant entre 1 et 3 millions, la procédure doit être mise au concours. **Daniel Terrapon** répond qu'en ce moment il s'agit uniquement du crédit d'étude.

M. Gianmarco Mariotti souhaite savoir quel montant figure dans la planification financière présentée ce soir pour ce projet. **Daniel Terrapon** informe qu'un montant aux environs de CHF 2'800'000.00 a été inscrit.

M. Gérald Mazza demande si le projet des immeubles de Lovens va bientôt démarrer. **Roland Kalberer**, conseiller communal, informe que le permis de construire a été délivré, que trois oppositions ont été formulées et que deux recours ont été déposés auprès du Tribunal Cantonal. Il précise que le Tribunal Cantonal devra se prononcer par rapport à l'effet suspensif des travaux. Il est assez probable que la réalisation desdits immeubles n'interviendra pas avant six mois, voire un ou deux ans.

23.6.4.1. 5.4.1 - Rapport de la commission financière

Mme Sophie Galliath-Melzer donne lecture du rapport de la commission financière.

"Cet investissement est basé sur un devis estimatif du 27 juillet 2017 établi par le bureau d'ingénieurs RWB Fribourg SA.

Le développement des constructions dans le secteur de Lovens nécessite des améliorations routières ainsi que la réalisation et l'assainissement des infrastructures des eaux (potable et usées).

*Comme déjà dit auparavant, le Conseil communal souhaite, à l'avenir, présenter à l'Assemblée des investissements au plus près de la réalité. Il veut ainsi limiter les risques de dépassement des coûts. C'est pourquoi il présente une demande d'investissement de **CHF 112'000.00** pour ce crédit d'étude. Celui-ci englobera tous les travaux jusqu'à la préparation du dossier de mise à l'enquête.*

*Cet investissement de **CHF 112'000.00** sera financé par la trésorerie communale et sera amorti par un prélèvement sur la réserve des routes. Il en résulte, mis à part l'utilisation des liquidités communales, aucune charge financière pour les prochaines années.*

Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement. "

23.6.4.2. 5.4.2 - Vote du crédit y relatif

La Présidente propose à l'Assemblée de passer au vote.

L'Assemblée communale accepte par 36 voix et 2 abstentions.

23.7. Propositions Point 6 - Divers

M. Marcel Lauper demande où en est le projet de l'ancienne école d'Onnens et si le retard est dû en partie au fait que le bâtiment est un monument historique. **Michel Rey** répond que le crédit pour la rénovation de la partie ancien château et la partie inférieure de la salle paroissiale a été accepté lors de la dernière Assemblée communale. Il précise que ce chantier doit se réaliser en collaboration avec la paroisse de La Brillaz. En ce moment, la paroisse a un autre projet en vue qui fait qu'il est en attente. La commune est prête pour le démarrage des travaux. **M. Marcel Lauper** demande à **M. Jean-Paul Ménétreay**, conseiller paroissial ici présent, s'il a des précisions à apporter. **M. Jean-Paul Ménétreay** informe qu'un certain retard était dû au Service des biens culturels et que plusieurs communes étaient propriétaires du sol de la salle paroissiale. Il n'a pas plus d'informations à fournir car son mandat arrive à terme. **La Présidente** précise que la demande de permis a été signée par la commune d'Avry, également propriétaire du terrain et que les procédures ont été suivies selon les règles. **M. Pierre-Benoît Yerly** tient à préciser que le projet a débuté sous une ancienne législature. Lors des changements intervenus au sein du conseil communal, le dossier n'a pas fait partie des projets prioritaires. De ce fait, la paroisse a dû attendre sur la commune et maintenant c'est la commune qui doit attendre sur la paroisse. En conclusion, chacune des parties est responsable à un moment différent du retard apporté au dossier.

La Présidente informe que **M. Christophe Guillaume**, employé communal, au service de la commune quittera ses fonctions après vingt ans de services. Le conseil communal avait à cœur de remercier **M. Christophe Guillaume** ce soir en présence des citoyennes et citoyens. Ce dernier n'a pas souhaité de célébration officielle. Son remplaçant, **M. Nicolas Mathys** entrera en fonction le 2 novembre 2017.

La Présidente profite de rappeler que le 4 octobre 2017 aura lieu, dans la salle polyvalente, une séance d'information consacrée au nouveau cercle scolaire de La Brillaz à laquelle est invitée la population.

La prochaine Assemblée communale est prévue le 11 décembre 2017.

La Présidente remercie les citoyen(ne)s de leur participation et les invite à prendre part à la petite agape qui va suivre.

L'Assemblée est levée à 21h35.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La Présidente


Beatrix Guillet



La Secrétaire


Martine Duc